



Assemblée générale

Distr. limitée
10 octobre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Sixième Commission

Point 159 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut italo-latino-américain

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Italie, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut italo-latino-américain

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Institut italo-latino-américain,

1. *Décide* d'inviter l'Institut italo-latino-américain à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

